

A LIRE

dans ce numéro :

Le problème ouvrier	p. 2
Le malaise du Textile	p. 2
Vie internationale	p. 3
News Digest	p. 4



VOL. XXIX — No 28

Montréal, 31 juillet 1953

"Tant et aussi longtemps que des millions d'êtres humains seront privés du strict nécessaire, tant et aussi longtemps que les richesses ne seront pas équitablement distribuées, tant et aussi longtemps que la dignité de l'homme ne sera pas respectée, le monde se trouvera dans un état de violence susceptible d'engendrer la guerre".

(Mémoire de la C.T.C.C. au gouvernement fédéral)

À PLESSISVILLE

APRÈS 18 MOIS DE NÉGOCIATIONS, UN LOCK-OUT DE 11 SEMAINES

LA GUERRE EST FINIE!

mais la paix est-elle commencée ?

Evidemment, la Corée, c'est très loin.

Cela suffit peut-être à expliquer le peu d'intérêt que nous avons pris à cette guerre dans laquelle, cependant, des Canadiens se sont fait tuer. Et nous avons surtout l'impression que nos opinions sur cette guerre n'y changeraient rien, qu'elle se ferait quand même si nous ne la voulions pas et qu'elle se continuerait indéfiniment en dépit de toutes nos objections.

Et maintenant, voici qu'elle a pris fin.

Fait curieux, nous avons manifesté plus de joie à la voir finir que nous n'avions ressenti de tristesse à la voir s'engager. On dirait qu'à chaque fois, nous avons oublié ce qu'était une guerre. Il en faut les horreurs toutes fraîches et toutes actuelles pour nous impressionner, pour nous faire désirer très fort qu'elle prenne fin.

Mais il reste tout de même une question à poser : la guerre de Corée est finie mais la paix, elle, est-ce qu'elle est commencée ? Maintenant que les canons se sont tus en Corée, est-ce que les grandes nations de la terre vont vivre en paix ?

Un journal ontarien écrivait l'autre jour : "C'est dans les trois mois qui viennent que nous allons savoir si une guerre mondiale est près d'éclater." Et tous les journaux du monde ont exprimé la même inquiétude en prenant connaissance de l'armistice coréen.

Que faut-il donc faire ? Nous croiser les bras ? Attendre qu'"ils" décident de nous jeter des bombes sur la tête ou de signer un traité ? Non. "Ils", pour une part, c'est nous. L'armistice de Corée nous donne le temps de faire quelque chose. Nous jouissons d'un petit répit.

Mais, demandez-vous, pouvons-nous vraiment faire quelque chose ? Nous autres syndiqués, nous autres ouvriers ? Certainement. Nous pouvons faire peu, sans doute; chacun de nous a si peu d'influence qu'il est porté à se croire impuissant. Mais cela est faux.

Un exemple de ce que nous pouvons faire : dans l'élection présente, faire valoir auprès des candidats les revendications de la C.T.C.C. en matière de politique internationale. A plusieurs reprises, nous avons demandé à notre gouvernement d'augmenter l'aide qu'il apporte déjà aux pays où règne la misère. A plusieurs reprises aussi, la C.T.C.C. a fortement engagé nos représentants à Ottawa à favoriser une politique de paix dans le monde. Des résultats, déjà, ont été obtenus.

Plutôt que de nous croiser les bras, il faut nous appliquer à faire connaître notre désir de paix. Si les dirigeants sentent les peuples opposés à la guerre, s'ils les sentent capables de résister à toute propagande, nous aurons fait vers la paix un grand pas; peut-être bien le pas décisif.

Gérard PELLETIER

MONTREAL

UN SYNDICAT A L'HYDRO

Les employés de l'Hydro-Québec (section des lignes de transmission d'électricité) ainsi que les employés de ses contracteurs Bédard Girard, Canadian Hoosier Engineering Co. Ltd. et Les Développements du Nord-Est, tous de Montréal, viennent de s'organiser en Syndicat professionnel, sous le nom de "Le Syndicat des Préposés aux lignes de transmissions électriques (C.T.C.C.)".

L'Hydro-Québec est un service public et toute sentence arbitrale, rendue à la suite de négociations infructueuses entre les parties, serait exécutoire en vertu de la Loi des différends entre les services publics et leurs salariés. Ce qui signifie que l'Hydro-Québec sera tenue de négocier de bonne foi, avec toute organisation ouvrière certifiée comme agent négociateur d'un groupe de ses

salariés, et que l'Hydro-Québec devra se soumettre à toute sentence arbitrale que rendrait un tribunal d'arbitrage.

Les salaires et conditions de travail des employés de l'Hydro-Québec et de ses contracteurs sont inférieurs à ceux payés par des compagnies identiques, telles que Saguenay Power Co. (Ile Malgine, Lac St-Jean), l'Aluminium

(Suite à la page 4)

Le patron de la Somerset Knitting prétend casser le syndicat grâce à une formule magique : lock out et congédiement — Mais les ouvriers répondent par une grève

Un récent voyage à Plessisville, une visite aux piqueteurs de la Somerset Knitting nous ont convaincu d'une chose : nous n'avons pas encore tout vu comme manoeuvres antisyndicales. Voici en effet une formule nouvelle, appliquée par un employeur, et qui pourrait devenir un très mauvais exemple si elle allait réussir.

C'est une longue histoire mais qui vaut la peine d'être racontée, ne serait-ce que pour montrer à quel point la C.T.C.C. a raison d'exiger une loi sur la fermeture des usines dans les cas de grèves légales.

Avant d'en arriver au lock-out ou à la grève, relatons par ordre chronologique les principaux événements :

1) Lettre de dénonciation de contrat et de renouvellement expédiée en novembre 1951.

2) La première séance de négociation a lieu le 12 janvier 1952. Il y en a eu cinq.

3) On ne s'entend pas et on fait appel à la conciliation le 17 mars 1952.

4) Le conciliateur s'amène le 17 avril et tient plusieurs séances.

5) Les deux parties conviennent, le 16 juin 1952, qu'elles ne peuvent s'entendre et doivent recourir à l'arbitrage.

6) La première séance d'arbitrage est en date du 20 août 1952.

7) La dernière séance d'arbitrage a lieu le 4 mars 1953. C'était la 20ème séance.

8) La sentence arbitrale est transmise par le ministre aux par-

tis, le 4 mai 1953.

En résumé, de novembre 1951 à mai 1953, pour un renouvellement de contrat !

Les points en litige devant l'arbitrage avaient trait à la séniorité, au coût de la vie, aux périodes de repos, au temps supplémentaire, aux fêtes chômées, aux vacances, à une indemnité en cas de séparation. Quant au salaire, le syndicat demandait l'incorporation du boni de vie chère (8½ cents) au salaire actuellement payé et une augmentation de 18.7% ou 12.4 sous l'heure.

Pendant l'arbitrage, la compagnie a plaidé incapacité financière et le rapport majoritaire lui donne raison.

Cependant, l'arbitre syndical a fait une recommandation de 10 sous l'heure, le boni inclus, ce qui paraissait raisonnable.

Le 7 mai, la compagnie a fait demander l'exécutif du syndicat

pour essayer de faire accepter la sentence arbitrale et son représentant a suggéré de faire une assemblée de tous les employés, disant que si les ouvriers refusaient le rapport, il fermait ses portes le 19 mai 1953.

Cette assemblée a donc eu lieu à l'insu de l'agent négociateur.

Le 18 mai 1953, il y eut une séance de négociation post-arbitrale avec le patron, et les ouvriers ayant pris connaissance par le syndicat de la décision, avaient décidé d'accepter le rapport de l'arbitre syndical, plus quelques articles refusés par la sentence. L'employeur refuse.

A cette réunion, les représentants syndicaux demandent d'ajourner pour faire une assemblée le 20 mai et l'employeur refuse, en disant que si les employés n'acceptaient pas sa dernière proposition, les portes de l'usine seraient

(Suite à la page 4)



Des grévistes de la Somerset. Il ne leur manque ni le courage ni le sourire.

LE PROBLEME OUVRIER

"AU LAICISME, OPPOSONS LE LAICAT"

(PIE XI)

C'est une erreur assez couramment répandue chez les laïques que dans l'Eglise toutes les responsabilités appartiennent aux religieux, aux prêtres et aux évêques, alors qu'en réalité, ils doivent y jouer eux-mêmes un rôle irremplaçable.

C'a été la première victoire du libéralisme de dissocier les laïques de l'oeuvre apostolique de l'Eglise et d'accréditer chez eux l'hérésie pratique d'un christianisme individuel. On considère maintenant le salut des âmes, non plus comme une affaire sociale, mais comme une affaire strictement individuelle, et l'on croit couramment pouvoir se désintéresser des intérêts des âmes et de l'Eglise qu'on abandonne totalement à la responsabilité du clergé. Cela est si vrai que si l'on voit un laïque répondre à l'appel de son baptême et de sa confirmation, pour s'adonner à l'apostolat, on dit assez communément que c'est une "vocation manquée".

affaires". Et l'on comprend par là que, dans la vie économique, on ne doit pas s'embarasser des notions par trop gênantes d'une morale encombrante. On dit aussi couramment: "la politique, c'est quelque chose de bien sale et de bien dégoûtant". Et l'on s'y résigne comme à une fatalité, sinon comme à une nécessité. On s'y réclamera même d'un nouveau code de morale, pour démettre un fonctionnaire consciencieux, fouler aux pieds les engagements les plus sacrés, avec une sérénité déconcertante, trahir le bien commun et faire les volte-faces les moins élégantes avec un cynisme qui tient du prodige, ternir les réputations avec une tranquillité d'âme qui étonne chez des gens supposés chrétiens... Que voulez-vous? C'est la politique! La religion, c'est une autre affaire, c'est un autre domaine! On croirait que le Christ ait abdiqué ou qu'il ne puisse plus prétendre à un règne social, mais seulement à un règne individuel.

Seconde victoire

L'autre victoire du libéralisme, qui n'est pas moins désastreuse pour l'Eglise, c'est d'avoir réussi à soustraire tout le domaine de la vie publique, c'est-à-dire les activités politiques, professionnelles, économiques et sociales aux regards comme à l'influence de la religion et de la morale chrétienne. C'est ce qu'on appelle précisément le laïcisme ou le régime de la neutralité religieuse. A partir de ce moment, le monde politique, économique et professionnel proclamait une morale indépendante de la morale chrétienne. Il continue encore aujourd'hui, comme on le sait, de s'en réclamer. On a mis proprement le Christ à la porte des parlements et des usines pour le confiner aux murs de ses temples et l'enfermer dans l'ombre des confessionnaux. La religion est devenue une affaire privée qui ne doit ni éclairer, ni inspirer, ni orienter le chrétien dans sa vie publique, c'est-à-dire dans sa vie politique, professionnelle, économique et sociale.

Des exemples

Ce ne sont pas les exemples qui manqueraient pour illustrer ce que nous venons de dire et faire voir les méfaits de ce christianisme désincarné. On dit couramment: "les affaires sont les

Qu'on veuille bien relire le numéro 96 de la Lettre pastorale collective et l'on verra que pour un laïque, il y a d'autres responsabilités chrétiennes que celle de son âme à lui, et que "c'est bel et bien travailler dans l'Eglise" que de travailler à la réforme des institutions en s'enrôlant dans les rangs de l'Action catholique et du syndicalisme chrétien.

VERSEMENT DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE ININTERROMPU DURANT LA MALADIE EN VIGUEUR LE 3 AOÛT 1953

BUREAU NATIONAL DE PLACEMENT

COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE



L'HONORABLE MILTON F. GREGG, Ministre du Travail

Achats

Le fait d'acheter le coton brut aux Etats-Unis et la laine en Australie ou en Grande-Bretagne met le manufacturier canadien en concurrence directe avec le manufacturier américain ou anglais (1) qui dispose sur place de la matière première, et avec le fabricant japonais et indien qui paie sa main-d'oeuvre un prix dérisoire. La disparité des coûts de production résulte du reste, non seulement des différences énormes dans les salaires, mais encore des niveaux de productivité, domaine où les Etats-Unis arrivent de loin en tête. Le problème de la concurrence des pays à bas prix revient se pose donc en permanence à l'industrie locale, problème que celle-ci tente de résoudre en abaissant son coût de production; de 1946 à 1951, \$293 millions ont été investis dans l'industrie textile canadienne sous forme de renouvellement d'outillage, de constructions et d'améliorations techniques.

(1) Les textiles anglais ont bénéficié en outre de la dévaluation de la livre sterling qui a provoqué une baisse de leurs prix.

Rare ...

Ce fait, associé à la pénurie de dollars de la plupart des marchés outre-mer, a réduit les exportations à un niveau minime, de sorte que le Canada est un des rares producteurs de textiles qui ne bénéficie pas d'un marché d'exportation appréciable. Si le Canada importe pour \$200 millions de matières premières et de produits finis, il n'exporte que \$20 millions de ces derniers, soit 2 à 3% seulement de sa production de cotonnades et lainages. Le fléchissement est même parfois radical; l'industrie des bas, par exemple, qui exportait, il y a quelques années, plus de 10% de ses fabrications, n'en expédie plus aujourd'hui que 1% outre-mer, bien que sa production se soit élevée. On voit donc que du point de vue de son marché, le textile est une industrie presque exclusivement canadienne.

Les tarifs

Dans ces conditions, le niveau des tarifs douaniers joue un rôle important. Ainsi, de 1920 à 1930,

LE MALAISE DU TEXTILE

CONCURRENCE ET MARCHÉS ÉTRANGERS

Pour comprendre la récente crise de l'industrie textile canadienne et en dégager les perspectives, il est indispensable d'en resumer tout d'abord les caractéristiques, d'en dégager sommairement la structure.

Le textile est une des plus anciennes industries de la province et du Canada et c'est elle qui a donné son premier élan à la révolution industrielle. La première usine fut construite à Chambly, en 1837, et en 1842 et 1853 deux autres filatures et tissage étaient érigés à Sherbrooke et Montréal. Dès cette époque, le besoin d'obtenir une main-d'oeuvre suffisante et bon marché amena les entreprises à s'établir dans les petits centres urbains qui avaient une grande disponibilité de main-d'oeuvre. Notons à ce propos que les textiles appartiennent au groupe des industries "légères", dans lesquelles la main-d'oeuvre constitue une forte proportion du coût de production.

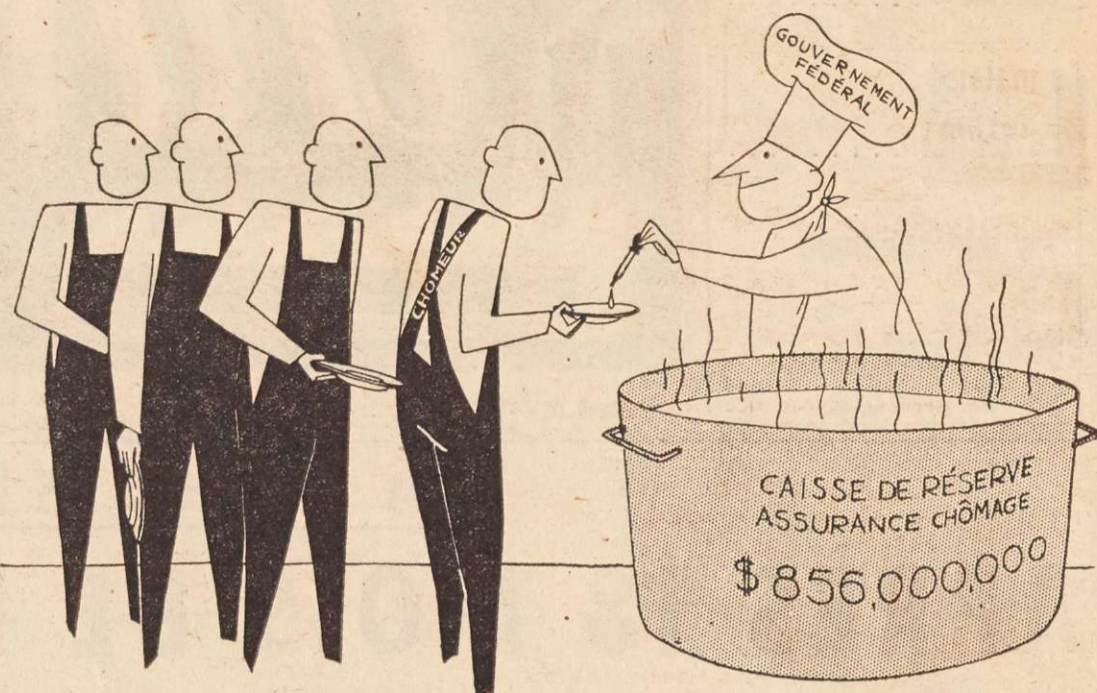
L'industrie textile canadienne s'est développée en dépendant presque entièrement de l'étranger en ce qui concerne ses approvisionnements de matières premières, laine et coton. Cette situation favorise naturellement l'instabilité du marché, les fabricants étant à la merci des fluctuations de prix et de stocks, conditionnées elles-mêmes en dernière analyse à la conjoncture économique et politique mondiale. Soulignons toutefois à ce sujet que les progrès rapides de l'usage des tissus synthétiques facilite la stabilisation du marché, le Canada couvrant dans ce cas la plus grande partie des besoins en matières premières, bois surtout; actuellement, il produit les trois quarts environ de ses besoins en fibres synthétiques.

Achats

Le fait d'acheter le coton brut aux Etats-Unis et la laine en Australie ou en Grande-Bretagne met le manufacturier canadien en concurrence directe avec le manufacturier américain ou anglais (1) qui dispose sur place de la matière première, et avec le fabricant japonais et indien qui paie sa main-d'oeuvre un prix dérisoire. La disparité des coûts de production résulte du reste, non seulement des différences énormes dans les salaires, mais encore des niveaux de productivité, domaine où les Etats-Unis arrivent de loin en tête. Le problème de la concurrence des pays à bas prix revient se pose donc en permanence à l'industrie locale, problème que celle-ci tente de résoudre en abaissant son coût de production; de 1946 à 1951, \$293 millions ont été investis dans l'industrie textile canadienne sous forme de renouvellement d'outillage, de constructions et d'améliorations techniques.

(1) Les textiles anglais ont bénéficié en outre de la dévaluation de la livre sterling qui a provoqué une baisse de leurs prix.

La C.T.C.C. voudrait bien qu'il change d'instrument. Le chaudron est assez grand pour qu'il nous serve avec une cuiller...



LE MALAISE DU TEXTILE

CONCURRENCE ET MARCHÉS ÉTRANGERS

La période de protection commerciale relativement faible, l'industrie lainière locale ne couvrirait qu'à peine 30% des besoins intérieurs, tandis que de 1935 à 1939, avec une protection plus grande, ce pourcentage passa à 58%, et, en 1947, à 70%. En 1948, avec les accords commerciaux de Genève auxquels le Canada adhéra, une

Henry MHUN (Suite à la page 4)

A Shawinigan

L'ORIENTATION POLITIQUE

Le Comité d'Orientation politique du Conseil central de Shawinigan s'est réuni mercredi au soir, le 22 juillet, pour définir son attitude en regard de l'élection fédérale en cours. Le 26 juillet, il a présenté au Conseil central le rapport suivant qui a été adopté sans modification.

"Les membres du comité sont d'avis qu'aucun des partis politiques et des chefs de parti en présence dans le comté de St-Maurice-Lafliche n'offre suffisamment de garantie en regard des revendications légitimes de la classe ouvrière, pour autoriser le mouvement syndical régional à intervenir, comme tel, dans la présente campagne et à se compromettre en faveur de l'un ou l'autre.

"Le comité se limitera à étudier les possibilités et les garanties qu'offrent personnellement les candidats en lice dans la circonscription électorale de St-Maurice-Lafliche, dont l'étendue correspond à la juridiction territoriale du Conseil central de Shawinigan.

"Présentement, deux candidats seulement ont annoncé officiellement leur candidature. Ce sont: M. J.-A. Richard, qui cherche à se faire réélire comme candidat libéral, et M. Stoland Nault qui sollicite un mandat comme candidat progressiste-conservateur.

"Le comité croit devoir recommander au Conseil central et à ses corps affiliés:

"1) De ne pas se compromettre en faveur de l'un ou l'autre de ces deux candidats;

"2) D'adresser aux deux candidats en présence, dans une communication officielle, la liste des revendications de la C.T.C.C. qui, après avoir été soumises à plusieurs reprises au gouvernement fédéral, sont demeurées sans réponse satisfaisante;

"3) De demander à chacun des candidats de nous répondre par écrit, et de se compromettre publiquement sur chacune de ces revendications;

"4) De publier les réponses reçues des candidats avec les commentaires qu'elles nécessiteront;

"5) De recommander à chaque syndiqué d'étudier avec attention et impartialité l'attitude personnelle de chacun des candidats à l'égard des problèmes ouvriers et de voter consciencieusement pour celui qui, dans l'opinion de voter, offre le plus de garantie de comprendre et d'aider la classe des travailleurs.

"Il est entendu que l'attitude prudente recommandée par le comité au mouvement syndical de la région ne limite en rien le droit de chaque travailleur de participer à la campagne électorale pour le candidat de son choix. La seule chose que nous demandons aux syndiqués, c'est d'être conséquents avec eux-mêmes et de ne participer à l'élection que dans la mesure où ils jugent que le candidat qu'ils appuient pourra, une fois élu, rendre des services appréciables à la nation canadienne et en particulier à la classe ouvrière."

La Fédération et son congrès

DANS LE COMMERCE

M. René Ouellette, vice-président de la Fédération nationale des Employés du Commerce, a adressé ces jours derniers, par le moyen de la radio, un message spécial à tous les employés de magasins, à l'occasion du prochain Congrès de cette Fédération. En voici les principaux passages qui résument l'histoire de cette organisation syndicale et le sens des assises qu'elle tiendra bientôt à Saint-Joseph d'Alma.

Chaque année, les représentants des syndicats d'employés du commerce de toute la province se réunissent en Congrès, sous l'égide de la Fédération nationale catholique des Employés du Commerce. Fondée en 1938, notre Fédération est relativement jeune, mais elle compte dans ses rangs deux syndicats qui existent depuis près d'une trentaine d'années, soit l'Association des Commis-Quincailliers de Québec et le Syndicat national des Employés du Commerce de détail de Montréal. Ce dernier groupe actuellement tous les employés de Dupuis Frères Ltée.

Un an à peine après la fondation de la Fédération du Commerce, vinrent les années de guerre au cours desquelles plusieurs décrets fédéraux furent promulgués. Ces décrets contribuèrent pour beaucoup à entraver la marche de notre Fédération laissée complètement en dehors de la zone dite "industrie de guerre", de sorte que les employés du commerce se sont vus pour ainsi dire isolés.

Néanmoins, la Fédération du Commerce a enregistré un progrès constant et elle compte actuellement une vingtaine de syndicats et quelque 4,000 membres. Voici un bref aperçu des affiliations actuelles:

Les syndicats

A Montréal, le Syndicat national des Employés du Commerce de détail travaille à organiser les employés d'autres entreprises de sorte que le nombre d'employés syndiqués dans les magasins de la métropole augmentera d'autant le prestige de la Fédération du Commerce.

Quatre syndicats se partagent les employés du commerce dans la ville de Québec, ce sont: les syndicats des commis-quincailliers, des employés de l'alimentation en gros, de l'alimentation au détail et des employés de magasins qui comprennent aussi les employés de bureau.

La région de Chicoutimi compte neuf syndicats, dont trois à Chicoutimi: les syndicats d'employés masculins des magasins de détail, des employés féminins des magasins de détail, des employés du commerce de gros; un syndicat d'employés de magasins à Roberval, des syndicats de commis et comptables à Jonquières, Kénogami et St-Joseph d'Alma, puis deux autres syndicats du commerce à Dolbeau et à St-Félicien. Enfin, les villes de Rimouski, Thetford-Mines, Asbestos, Amos, Granby et Victoriaville ont aussi des syndicats affiliés à la Fédération du Commerce.

Expansion

L'expansion à travers la province de notre Fédération démontre que le syndicalisme national et catholique progresse très rapidement dans notre province. L'épreuve l'a affirmé et, aujourd'hui, les employés et les employeurs en comprennent mieux la grande nécessité.

Si, d'une part, les employeurs s'unissent dans des associations patronales, les employés, d'autre part, s'unissent dans des associations syndicales; non pour se combattre, mais pour s'entraider mutuellement.

Il importe, avant d'adhérer à une association, de connaître son origine, son utilité, ses buts. Pour sa part, le syndicalisme catholique et national a ceci de différent dans son institution: il a pris naissance dans l'accord et l'union des esprits et des volontés de personnes décidées à poursuivre leur relèvement moral, économique, intellectuel et social, sur la base de l'idéal social chrétien.

Dans le secteur du commerce, il y a deux sortes de travailleurs: les collets blancs et les employés

manuels. Cela s'explique par la division des tâches. L'employé de bureau, le commis à la vente, la caissière, la secrétaire, par exemple, forment une catégorie; de même que le livreur, l'expéditeur, le préposé à l'emballage, les hommes ou femmes d'entretien, par exemple, forment une autre catégorie. Mais ils seront à tous égards considérés comme "des employés du commerce".

Nécessité

Si l'organisation rend de grands services aux professionnels, il faut nécessairement en conclure qu'elle peut en rendre de plus grands à ceux qui, à cause de leur situation sociale, vivent dans une complète insécurité. Malheureusement, les employés de magasins de gros et de détail ne s'occupent pas toujours assez de leurs intérêts. Pourtant, ils auraient tout avantage à manifester leur solidarité.

Pourquoi le congrès

Mais pourquoi un congrès des employés de magasins? C'est pour réunir dans une grande assemblée générale annuelle les membres de tous les syndicats d'employés du commerce de la province et établir le programme de l'année syndicale à venir.

L'invitation d'assister au congrès s'adresse à tous les membres des syndicats. Les membres des syndicats du Saguenay et du Lac St-Jean sont invités à assister nombreux, cette année, au congrès qui a lieu à St-Joseph d'Alma, les 8, 9 et 10 août.

Si vous n'avez jamais été invité à ces congrès, c'est que vous n'avez pas pris connaissance de l'invitation que la Fédération fait parvenir à tous les syndicats qui lui sont affiliés.

Arbitrage à la VICKERS

Les ouvriers de la Canadian Vickers, compagnie qui exploite à Montréal des Chantiers maritimes, attendent avec impatience un arbitrage privé qui doit trancher certaines difficultés survenues entre le syndicat et la compagnie au sujet de l'interprétation du contrat de travail.

On se rappelle que ce contrat de travail avait été signé à l'automne 1952, après une grève de plusieurs mois.

Me John Ahern, arbitre patronal, et M. Roger McGinnis, arbitre syndical, étant tombés d'accord sur le choix du juge A. Cloutier comme président du tribunal, une invitation a été faite à ce dernier.

Advertisement for KUYPER BLEND GIN, featuring a logo and text: "de KUYPER BLEND GIN La vraie saveur de Hollande FONDÉE EN 1695 DISTILLÉ AU CANADA"

LA SEMAINE SOCIALE DE FRANCE

VIE INTERNATIONALE '53

C'est à Pau, dans la bonne ville du roi Henri IV, que se tient cette année la Semaine sociale de France.

Véritable "université ambulante", la Semaine sociale se déplace chaque été d'une ville à l'autre, groupant, autour de nombreux orateurs, des catholiques de tous pays, avides de réfléchir en commun sur les grands problèmes qui inquiètent les consciences chrétiennes de notre temps.

A Pau, en cet été 1953, les fidèles des Semaines sociales se penchent sur les problèmes de la vie internationale, sur ceux de la paix et de la guerre ou, pour reprendre une expression du secrétaire général: "sur les heurs et malheurs de la vie internationale". Celle-ci, malgré tous les obstacles matériels et spirituels, ne cesse de croître et par le nombre et par l'intensité des relations qui se nouent par dessus les frontières.

Le Pape dénonce le nationalisme chauvin

La semaine sociale de Pau s'est ouverte par la messe du Saint-Esprit, célébrée par Mgr Marella, nonce apostolique à Paris. A l'Evangile, Mgr Bruno de Solages a lu une lettre du Pape au président de la Semaine sociale. Voici quelques passages de cette lettre:

"Il n'est pas jusqu'au drapeau de la paix qui, arboré à des fins partisans, ne divise parfois les esprits. Comment s'étonner si dans de telles conditions bien des consciences généreuses s'égarer et, jusque dans les rangs catholiques, se laissent séduire par le mirage d'une paix de propagande.

"... Malgré la sévère leçon des événements, trop de chrétiens encore restent sourds aux avertissements de la papauté. Combien, par exemple, continuent de s'enfermer dans les étroitesse d'un nationalisme chauvin incompatible avec le courageux effort d'ouverture sur la communauté mondiale demandé par les derniers Papes."

A l'issue de l'office, Mgr Terrier, évêque de Bayonne, a affirmé que "la guerre moderne est un péché au sens plein du mot et que la paix a besoin d'être sauvée de ses contrefaçons et de ses mutilations."

Quand un monde a pris l'argent pour critère il exclut de l'humanité les masses plébéiennes

M. André Latreille, professeur à l'université de Lyon, a donné l'un des premiers cours. Rappelons que M. Latreille est connu au Canada. Invité à Québec, en 1951, sous les auspices de l'université Laval, il a donné une importante série de cours à cette institution.

M. Latreille a d'abord fait le bilan des derniers conflits: cinquante-deux millions de tués, dont la moitié de civils, au cours de la guerre de 1939; en Europe seulement, de 1922 à 1927, soixante-dix millions de personnes exilées ou dispersées; 93% des Juifs de Pologne exterminés.

Puis M. Latreille a rappelé les "espoirs illimités" soulevés au lendemain du conflit de 1914-1918 par les perspectives d'arbitrage, de désarmement et de justice sociale qu'offrait la Société des Nations. La réalité de l'après-guerre actuel est si décevante qu'il se révèle impossible de fonder la paix sur des traités et de réaliser une coopération active des nations à l'O.N.U. afin d'obtenir une suspension d'armes générale. L'attente des hommes est déçue. Après la Russie, la contagion de la peur a gagné le monde capitaliste. Pour tant, conclut le conférencier, "un sursaut de volonté sauveur n'est pas au-dessus des forces de notre monde, où le fervent chrétien et humaniste n'a point cessé d'agir."

L'une des interventions les plus remarquées a été celle du R.P. Bigo, Jésuite. Celui-ci a prononcé de fortes paroles sur la division du monde en deux blocs, sur la lutte sans merci que se livrent l'Orient et l'Occident.

"A l'Ouest c'est-à-dire dans les démocraties occidentales, le capitalisme défend une conception particulière de la propriété privée, des biens de production, comme si la civilisation chrétienne en dépendait. Il cache la plaie qu'il nourrit secrètement et complaisamment en lui-même: cette sorte de racisme de l'argent qui est la tare du capitalisme. Quand un monde a pris l'argent pour critère, il exclut inconsciemment de l'humanité les masses plébéiennes. Nous laissons se développer en nous, sans que nous en ayons mauvaise conscience, le formidable complexe de supériorité des nations capitalistes, qui ne se rendent pas compte que ce complexe maintient des formes de servitude.

"L'argent est honteux par nature. Il a besoin, pour masquer ses injustices, de l'aide des philosophes; il fait appel aux forces spirituelles et se scandalise quand elles refusent de se prosterner."

Ces courageuses paroles du directeur de l'Action populaire ne contredisent en rien, tout au contraire, la très belle déclaration de la C.T.C.C. (voir "Le Travail" du 10 juillet, page 4): "Tant et aussi longtemps que des millions d'êtres humains seront privés du strict nécessaire, tant et aussi longtemps que les richesses ne seront pas équitablement distribuées, tant et aussi longtemps que la dignité de l'homme ne sera pas respectée, le monde se trouvera dans un état de violence susceptible d'engendrer la guerre."

La Semaine sociale de Pau se poursuit.

Guy CORMIER

Advertisement for le travail EXPORT CIGARETTE AU CANADA, featuring a woman's face and text: "le travail EXPORT LA MEILLEURE CIGARETTE AU CANADA"

Advertisement for le travail C.T.C.C. featuring a factory logo and text: "le travail C.T.C.C. Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Parait tous les vendredis. Directeur: GERARD PELLETIER. Administrateur: MARCEL ETHIER. Rédacteur en chef: ANDRÉ ROY. Publiste: ROGER MCGINNIS. Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal - FA. 3694. Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents. Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 436 Notre-Dame est, Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministre des Postes, Ottawa"

LA SEMAINE



M. W. LEGER dont le TRAVAIL annonçait, la semaine dernière, l'élection à la présidence de la Fédération du Bâtiment.

SHERBROOKE

Gantiers

L'Union des Gantiers de Sherbrooke tenait récemment ses élections annuelles, avec les résultats suivants: présidente, Mlle Lorraine Cozmano; vice-président, M. Roland Boisvert; secrétaire, Mlle Huguette Beauchesne; trésorière, Mlle Eliane Martineau; sentinelle, M. Robert Gagné.

Communiquez vos changements d'adresses

NEWS DIGEST

VICKERS — Shipyards employees of the Vickers Company, in Montreal, have submitted a number of grievances concerning the interpretation of their labor agreement to a private arbitration board. The board is not complete, since the Chairman selected by both Roger McGinnis, Union representative and John Ahern, company representative has not yet accepted the nomination. Choice of the two members was Justice Albert Cloutier from Montreal.

LOCK OUT IN PLESSISVILLE — After 18 months of negotiations at Somerset Knitting, employees were faced with a lock out, eleven weeks ago. Following the lockout, employees were all fired by the management but countered with a strike. They have been picketing ever since to prove that such a simple antilabor maneuver could not succeed against a well organized union. The company is employing a number of scabs with little success. Production is slowed down to almost nothing.

CONGRESS — The National Federation of Store Workers are preparing their annual congress to be held in Saint-Joseph d'Alma at the end of this month. The Federation has been expanding during the last two years. It now numbers over 4000 members and organizers are at work throughout the Province.

B. Mongeau
AUTOS-LTÉE
MONTREAL

FA. 3633*

Vendeur autorisé
CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange
GENERAL MOTORS

Autos usagées
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL

A QUEBEC

CONTRAT DANS LA CHAUSSURE

La Compagnie Québec Stichdown, manufacture de chaussures, employant une soixantaine d'ouvriers dont la plupart sont membres de l'Union Protectrice des Travailleurs en chaussures de Québec Inc., a signé un contrat de travail avec cette Union.

L'agent d'affaires de l'Union, M. A. April, nous informe que cette première convention collective conclue avec l'Association patronale pour la Compagnie Québec Stichdown apporte des avantages considérables aux employés de cette manufacture, notamment en matière de salaires, de droit d'ancienneté et de sécurité syndicale.

Salaires

Les travailleurs obtiennent les gains suivants: 1) Une garantie de taux minimum en vigueur avant la période de paie du 1er juin dernier, c'est-à-dire les taux reconnus plus .05 de l'heure; 2) Une augmentation de 5% calculée sur les salaires effectivement payés avant toute déduction, cette augmentation est rétroactive au 1er juillet 1953; 3) Les taux horaires et à la pièce ne pourront subir de réduction durant la durée du contrat; 4) Un plan de vacances payées, plus 3 jours de fêtes

chômées et payées, pour la durée de la convention.

Droit d'ancienneté et sécurité syndicale

La convention prévoit des dispositions et assure aux employés la protection de leur droit d'ancienneté et le règlement des griefs qui pourraient survenir de temps à autre dans l'atelier. Pour ce qui a trait à la sécurité syndicale, la convention comporte une clause de maintien d'affiliation et de retenue syndicale volontaire et irrévocable.

La durée de la convention sera du 21 juillet 1953 au 31 août 1953.

Les négociateurs qui ont agi lors de ce contrat de travail sont pour la partie patronale: MM. J.-E. Gagnon, gérant, et P. Grenier, directeur; pour la partie syndicale: MM. J. Bérard, président, E. Rancourt, secrétaire, et A. April, agent d'affaires.

CHICOUTIMI

Services

Pour remplacer M. Gaétan Blouin, secrétaire-correspondant démissionnaire du syndicat des Services hospitaliers de Chicoutimi, l'assemblée générale élitait récemment M. Guy-Rosaire Gagné.

QUEBEC

Pâtisserie

M. Raymond Bilodeau, secrétaire démissionnaire du syndicat de l'Industrie de la Pâtisserie et de la Biscuiterie, vient d'être remplacé par M. André Pageau.

SOREL

Conseil central

Les élections annuelles au Conseil central ont eu lieu récemment avec les résultats suivants: président, J.-P. Berthiaume; vice-président, L. Pelletier; secrétaire-archiviste, G. Paul; trésorier, M. Houde; directeurs, Mlle J. Desroches et M. E. Demers; gendarme, L. Lemonde.

De plus, le Conseil central s'est réjoui de la nomination de M. l'abbé D. St-Onge comme aumônier. Les membres du Conseil lui ont fait une chaude réception lors de son arrivée à Sorel.

Un syndicat...

(Suite de la page 1)

Limited (Shipshaw) et l'Hydro-Toronto, Ontario.

Ce nouveau syndicat, annonce M. René Harmegnies, entreprendra ces jours-ci les démarches prévues par la loi du Québec, afin d'entrer en négociation avec l'Hydro-Québec et ses contracteurs, dans le but de corriger les inégalités et les injustices existantes quant aux conditions de travail de ces employés.

Le textile...

(Suite de la page 2)

réduction de tarifs fut décidée, de sorte que le pourcentage ci-dessus a fléchi à 66%. On constate un changement analogue pour les cotonnades, changement dont bénéficie surtout les Etats-Unis.

Précisons que 20% environ des importations de produits textiles ouverts entrent au Canada exemptés de droits. Quant à l'ensemble des textiles taxés à l'importation, le droit moyen qui était de 32.4% en 1933, est tombé à 27.0% en 1938 et 19.0% en 1948.

Cette situation suscite périodiquement des réclamations adressées au gouvernement fédéral de la part des manufacturiers canadiens qui souhaiteraient bénéficier d'une protection plus grande sur le marché domestique.

Le 20 mai dernier, M. G.-B. Gordon, président de Dominion Textile Company — le plus gros pro-

A Plessisville...

(Suite de la page 1)

fermées le 19 mai et il proposait en même temps de faire une assemblée dans la manufacture. Le syndicat propose donc une assemblée générale, à 4 heures, le patron accepte mais il leur tient lui-même d'abord une assemblée et il leur remet un "petit papier" rédigé comme suit:

UN DERNIER MOT

"L'attitude que vous prendrez dans quelques minutes décidera si la compagnie ferme ses portes demain. Nous voulons vous rappeler que, dans un effort final de tentative de règlement, la compagnie a offert à vos représentants, ce matin, de signer un contrat sur la base suivante:

1 — Incorporation dans les taux des salaires du bonus du coût de la vie actuel, soit .055 de l'heure. Ceci signifie que les employés qui veulent augmenter leur rendement pourront se faire plus que .55 de l'heure en salaire additionnel.

2 — Le syndicat a demandé que l'article 9.15 du contrat soit enlevé. La compagnie est prête à accorder cette demande du syndicat.

3 — Le syndicat a demandé qu'on lui fournisse périodiquement la moyenne horaire des salaires de chaque employé. La compagnie consentirait à afficher dans chaque département, à tous les six mois, la moyenne horaire des salaires de chaque employé dans le département concerné.

Notre sort et celui de la compagnie est entre vos mains. Penchez-y sérieusement.

Bien à vous,

Tricot Somerset Incorporé,
Narcisse AUBRE,
président."

Nous n'avons pas à hésiter pour qualifier ces méthodes de Chantage, avec un grand "C". Mais les ouvriers ont refusé de chanter sur ce ton et dans l'après-midi, ils refusent par un vote secret, les dernières offres inacceptables du patron.

Le 19 mai, les ouvriers se rendent à l'ouvrage, mais l'usine est fermée (lock-out tel que promis) et les ouvriers font leur piquetage jusqu'au 26 mai, où, naturellement, arrive la procédure de plus en plus courante, de plus en plus haïssable, l'injonction.

Comme dans toute injonction qui se respecte, on y découvre encore des mots tels que "piquetage illégal", "siège de l'usine",

ducteur canadien de cotonnades — déclarait dans son rapport annuel aux actionnaires:

"Les tarifs extrêmement modérés des produits importés des Etats-Unis ne sont pas adéquats. Une part importante du marché canadien des cotonnades, en 1952, et jusqu'à maintenant, en 1953, a été approvisionnée par des importations américaines. Si on permet à cette situation de se poursuivre, on risque d'affecter sérieusement l'industrie textile primaire canadienne."

Soulignons que ces réclamations, qui se sont multipliées récemment en raison des difficultés de l'heure, sont généralement appuyées par les syndicats ouvriers qui espèrent y trouver un remède au chômage. Ainsi, la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, dans son dernier mémoire annuel présenté au gouvernement fédéral, lui réclame une protection plus efficace de l'industrie du gant.

Le gouvernement a néanmoins refusé jusqu'ici de donner satisfaction à ces demandes et rien n'indique qu'il puisse changer d'attitude au moment même où il prône une politique commerciale libérale.

"défense de circuler avec persistance en marchant dans un sens ou dans l'autre", "assaillir, invectiver ou menacer votre requérant, les officiers de la compagnie et ses employés ou toutes autres personnes désirant entrer dans son usine pour y travailler ou pour toutes autres raisons", "effrayer par des moyens physiques ou moraux", "nuire à l'achalandage de la place d'affaires".

On pourrait longuement commenter le caractère plus ou moins ridicule des termes ci-haut mentionnés, quand on sait pertinemment que le piquetage se faisait de manière paisible et que le so-disant achalandage n'a rien de commun avec celui d'un magasin de la rue Ste-Catherine.

La grève

Ceci signifiait-il que le piquetage devenait illégal parce qu'un lock-out existait? Apparemment, oui. Pour y obvier, les ouvriers décident, le 27 mai, de déclarer leur grève. C'est une grève légale et ils continuent leur piquetage. Nécessairement, les piqueteurs reçoivent, deux ou trois jours après, des règles nisi pour mépris de Cour.

Le 3 juin, comparution, et le juge de la Cour ordonne que les employés arrêtent tout piquetage et ordonne aussi à la compagnie de n'engager aucun nouvel employé et de ne faire aucune production aussi longtemps que l'enquête ne sera pas terminée.

Depuis ce temps, le patron, par des annonces dans les journaux, essaie d'embaucher un nouveau personnel, ayant congédié, par des lettres recommandées, tous les employés couverts par le syndicat. "Les dits employés ont été dûment congédiés par le requérant" (jugement de la Cour), et les employés de Somerset continuent de faire la grève et le piquetage.

En enquêtant sur place, on découvre qu'il y a eu, depuis le commencement de la grève, très peu de syndiqués qui soient retournés au travail: deux ou trois sur un total de 57. Les syndiqués ont l'appui des gens sympathiques de Plessisville qui sont pour la plupart de véritables syndiqués affiliés à la C.T.C.C. et qui se souviennent des avantages que leur syndicat leur a donnés depuis plusieurs années. Et notre reporter n'a pas voulu croire que des enfants de certains membres d'autres industries telles que Forano, Radiateurs Plessis ou Fournier aient pu, dans les circonstances, agir comme "scabs" en traversant une ligne de piquetage. Ce serait trop fort. Ce ne sont là, nous l'espérons, que des commérages sans fondement.

Les grévistes sont fiers d'affirmer que leur groupe n'a pas diminué, que les membres des autres syndicats locaux leur ont été d'un grand secours, que la population locale a manifesté sa sympathie, et que la Fédération et la C.T.C.C. supporteront jusqu'au bout une grève légale et juste.

On entend dire sur la ligne de piquetage que "ça lui coûte plus cher d'opérer comme ça avec des apprentis et des gens qui avaient été déjà congédiés pour leur incompétence que de payer les salaires qu'on lui demandait".

Les ouvriers sont bien décidés de continuer leur piquetage jusqu'à ce qu'ils aient obtenu justice et prouvé, par le fait même, qu'il n'est pas toujours bon d'utiliser, même si on le fait légalement, des arguments et des méthodes injustifiables.

On va à l'arbitrage, on refuse la sentence, on fait un lock-out, on congédie son personnel, on prend une injonction, on essaie d'opérer avec des "scabs", et on est heureux. C'est une formule qui semble simple; il faut la rendre inefficace si l'on ne veut pas la retrouver ailleurs.

AUJOURD'HUI

devenez membre de:

L'Entraide Immobilière Laurentienne

DEMAIN

Vous posséderez votre maison

1344 est, rue Sherbrooke

Tél.: AM. 3693